

Règlement et dossier de Candidature



Prix France Lymphome Espoir

Jeune Chercheur 2019

Recherche médicale fondamentale ou clinique

ou

Recherche en sciences humaines

ou

Recherche médicale associée à une recherche en sciences humaines

Date limite de réponse : 1^{er} juillet 2019

RÈGLEMENT

Article 1

L'association France Lymphome Espoir (ci-après « FLE »), dont le siège est situé au 1, avenue Claude Vellefaux - 75010 Paris, a décidé de décerner en 2019 un Prix Jeune Chercheur dans le domaine des lymphomes :

- Pour une recherche médicale, fondamentale ou clinique permettant un progrès significatif,
- Ou pour un projet de sciences humaines (sciences cognitives, sociologie, psychologie, philosophie, etc.) permettant à la personne soignée et à ses proches de mieux appréhender la maladie, la phase des soins, celle de la rémission accompagnée ou non de médicaments, pour un retour serein à la vie quotidienne,
- Ou pour un projet associant médecine et sciences humaines.

Le Prix est d'un montant de : **Vingt mille euros (20.000 €),**

Article 2 Organisation du Prix

1) Candidature

Les candidats devront être des médecins ou chercheurs (titulaires d'un doctorat) dans le domaine de la santé, et travailler dans une structure publique ou privée en France (hôpital, clinique, laboratoire ou institut de recherche).

Les candidats devront être âgés de moins de 40 ans à la date de dépôt des candidatures

2) Organisation du Prix

L'appel à projets est lancé par FLE le 10 février 2018 lors du Colloque « *Lymphormons-nous ! 2018* ». Il sera annoncé aux 4èmes Journées du LYSA (8-10 février 2018), au Congrès 2018 de la SFH et publié sur le site internet de FLE. Des courriers et des affiches seront adressés à différents services hospitaliers et instituts de recherche ainsi que sur demande.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de FLE :

<http://www.francelymphomeespoir.fr/contenu/agir/appels-a-projets-2019>

Le Prix sera attribué par le jury qui statuera en 2019, selon les conditions du § 4 ci-dessous.

Le Prix sera remis **le 12 février 2019** lors du Colloque de FLE « *Lymphormons-nous ! 2019* ». Il pourra faire l'objet de conférences de presse. Le lauréat doit s'engager par écrit à être présent pour la remise du prix.

3) Soumission des projets

Les candidatures devront être adressées à FLE avec les documents suivants :

- Un résumé de trois pages au plus, décrivant le rationnel et la problématique, les objectifs, la population et le(s) lieux(x) de l'étude, la faisabilité, le planning, le budget global, les résultats attendus, et les perspectives (*cf. annexe 1*).
- Un résumé vulgarisé signé, à l'attention de nos donateurs destiné à notre communication et à notre site internet.
- La liste des publications de l'équipe pour les trois dernières années,
- Une brève description des modalités d'utilisation de la somme allouée,
- Une lettre d'accord du Directeur de laboratoire de recherche ou de l'équipe hospitalière,
- Le curriculum vitae du candidat et de chaque membre de l'équipe,
- L'organigramme de l'équipe,
- La désignation de l'organisme gestionnaire qui sera destinataire du montant du Prix.
Cet organisme ne peut être qu'une structure juridique disposant de la personnalité morale (établissement public, organisme privé ou association reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général, dûment déclaré et enregistré au Journal Officiel).
Un autre organisme gestionnaire ne pourra pas être substitué à celui qui aura été désigné dans la soumission.
- Les subventions de FLE ne font l'objet d'aucune contrepartie et en conséquence ne doivent pas être soumises à la TVA. Elles sont octroyées grâce à la générosité des donateurs à qui nous sommes tenus de fournir des informations sur l'utilisation de leurs dons et sur les résultats obtenus. Pour cette raison nous demandons aux équipes financées de nous fournir les justificatifs de dépenses ainsi qu'un bref rapport sur les travaux réalisés grâce aux subventions accordées.

Ce dossier sera remis **en un exemplaire imprimé et un exemplaire en version électronique** au plus tard le **1^{er} juillet 2019** :

a) Par courrier à l'adresse suivante : France Lymphome Espoir
Prix du Jeune Chercheur
1, avenue Claude Vellefaux
75475 PARIS Cedex 10

b) Par courrier électronique à l'adresse suivante : guy.bouquet@francelymphomeespoir.fr

Tout dossier reçu après le 1^{er} juillet 2019 et/ou incomplet ne sera pas soumis au jury.

4) Désignation du lauréat

Le lauréat sera désigné à l'issue du vote du jury qui se réunira en **2019** avant la date du Colloque « Lymphormons-nous 2019 ».

Le jury établira un classement des dossiers de sorte que si le candidat retenu en premier se désiste ou refuse le Prix Jeune chercheur, le Prix soit attribué au candidat suivant sur la liste.

Le résultat sera annoncé personnellement à chaque candidat. Le nom du lauréat sera publié sur le site internet et FLE.

5) Conditions restrictives

Le lauréat ne pourra pas soumettre un nouveau dossier à cet appel à projet pendant les deux ans suivant l'attribution de ce Prix.

Dès lors que le projet se trouve déjà intégralement financé, les candidats ne pourront concourir, pour le même projet, à une bourse ou prix de même nature décernée par un laboratoire pharmaceutique.

Pour les candidats exerçant une activité professionnelle au sein d'un établissement de santé (EPST, CHU, CLCC, etc.), il ne pourra être soumis qu'un seul dossier de candidature par établissement (ou unité dans le cas des EPST). Si plusieurs dossiers de candidature émanent d'un même établissement ou unité, seul le premier dossier soumis sera retenu (la date de soumission étant soit la date du cachet de la poste si le dossier est envoyé par voie postale, soit la date de réception si le dossier est envoyé par courrier électronique).

Article 3 Versement du Prix

Le prix est attribué au lauréat pour lui permettre de poursuivre son projet de recherche.

Il sera décerné par FLE au nom du Lauréat. Le montant du Prix sera versé en intégralité le jour prévu pour la remise de celui-ci à l'article 2 §2, et sera versé exclusivement à l'organisme gestionnaire désigné dans la soumission.

Le montant du prix devra exclusivement être affecté au suivi du projet soumis.

Article 4 Jury

Le jury est indépendant. Si un membre de celui-ci appartient à une équipe candidate, le dossier sera examiné en l'absence de ce membre du jury.

Les membres du jury s'engagent à garder confidentiels tous les dossiers qui leur seront soumis.

Composition du jury

Le jury se compose de trois membres du Conseil d'administration de FLE et de trois membres du Comité scientifique de FLE. Le jury désigne son président parmi les 6 membres qui le composent.

Le jury participera à l'attribution du Prix de manière bénévole et ne recevra aucune rémunération de FLE.

Mandat des membres du jury

Le Prix sera attribué par un jury composé uniquement à cet effet. Si un membre du jury ne souhaite plus en faire partie, FLE proposera son remplaçant aux autres membres.

Le rôle du jury sera de veiller au respect du présent Règlement et à la réalisation effective du projet une fois le Prix décerné.

Prix France Lymphome Espoir Jeune Chercheur 2019

Le jury contrôlera la réalisation du projet et pourra demander tout justificatif, notamment comptable, de la bonne utilisation des fonds aux fins du projet proposé.

Article 5 Modalités d'attribution du Prix Jeune Chercheur & communication

Le prix sera attribué de la façon suivante :

Évaluations et délibérations :

Les critères d'évaluation des dossiers seront basés sur la conformité aux critères mentionnés à l'article 2, leur pertinence dans le domaine des lymphomes, la faisabilité, la reproductibilité et l'originalité.

Chaque membre du jury évaluera chaque dossier, puis un tour de table avec délibération sur les projets soumis sera réalisé.

Cas particulier :

Dans le cas d'égalité des voix, un second vote est réalisé au sein du jury. Le candidat ayant la majorité absolue des voix est désigné comme lauréat. Le jury peut aussi décider de partager le Prix entre les 2 lauréats ex-æquo.

Le jury devra vérifier que le lauréat n'a pas reçu un autre prix ou bourse à la date d'attribution du présent Prix. Dans le cas contraire, le Prix serait attribué au candidat n° 2 sur la liste.

Si aucun projet n'atteint le nombre de voix minimum de 4, le Prix ne sera pas attribué.

Communication :

Un rapport d'une page sur les résultats et l'utilisation des fonds doit être soumis à FLE par le lauréat dans un délai de 24 mois.

Article 6 Responsabilités

Les participants s'engagent à se soumettre au présent règlement. La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

Tout différend qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera tranché, en dernier recours, par les membres du jury.

L'attribution du présent Prix ne confère aucun droit de propriété sur les données à FLE.

Le lauréat s'engage à citer FLE dans toute publication.

Le règlement sera adressé à toute personne qui en ferait la demande auprès du secrétariat de FLE à l'adresse mentionnée à l'Article 1. Il sera également disponible sur le site de FLE.

La responsabilité de France Lymphome Espoir ne saurait être retenue pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que pour tout autre événement rendant impossible le déroulement du concours dans les conditions initialement prévues notamment dans les cas où celui-ci serait partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Le règlement sera adressé à toute personne qui en ferait la demande auprès du secrétariat de FLE à l'adresse mentionnée à l'Article 1. Il sera également disponible sur le site de FLE.

Fait à Paris,

Le 7 février 2018

Pour France Lymphome Espoir



**Guy Bouguet
Président**

Annexe 1

Prix Jeune chercheur France Lymphome Espoir 2019

Titre : Proposer un titre complet au projet.

Résumé du projet (3 pages maximum)

Résumé vulgarisé pour communication et site FLE (à signer)

Rationnel et problématique :

- Présenter le sujet en rapport avec la recherche fondamentale ou clinique
- Décrire le projet ou l'amélioration proposée ainsi que son domaine.

Objectifs :

Lister les objectifs primaires et secondaires du projet.

Population de l'étude et critères d'inclusion / d'exclusion :

- Décrire les critères de sélection des patients, si applicable.

Faisabilité : Démontrer la faisabilité du projet.

Lieu(x) de l'étude : Décrire où le projet sera conduit.

Staff : Identifier :

- l'investigateur principal et fournir un CV à jour,
- toute autre personne qui s'assurera du bon déroulement du projet,
- l'organigramme de l'équipe.

Planning prévisionnel :

- avancement des autorisations pour le projet (CPP, etc.),
- dates de début et fin de projet ainsi que les étapes intermédiaires.

Budget détaillé :

- Montant total du projet et des financements obtenus ou à obtenir,
- Lister les coûts correspondant à l'utilisation du montant du Prix.

Résultats attendus / Perspectives ultérieures

Références et publications du candidat et de l'équipe

Budget prévisionnel global du projet :

	Coût total HT	Dont coûts Pour le Prix
Équipement y compris logiciels	xxx	yyy
Autres (préciser)	xxx	yyy
Fonctionnement (maximum 4 %).....	xxx	yyy
	-----	-----
COÛT TOTAL DU PROJET	XXX	YYY

Autres financements déjà obtenus :

- Montants
- Provenance
- Dates

Titre du projet

Curriculum Vitae (3 pages maximum)

Nom du candidat :

M. | Mme | Dr | Pr

Prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle

.....
.....

Tel. Portable

Email

Adresse professionnelle :

.....

Tel

Email

Date du dépôt de la demande :

.....
Date et signature obligatoires